

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 00251 11 5517 700 Fax: 00251 11 5517844
www.africa-union.org

SA8233

**CINQUIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE
L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE
DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (CAMDC5)
08 – 12 OCTOBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

CAMDC/EXP/2(V)

***THÈME: PROMOTION DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'ÉLABORATION ET
DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONRE LA DROGUE***

**PLAN D'ACTION DE L'UA SUR LA LUTTE CONTRE
LA DROGUE (2013-2017)**

Présenté pour examen par la 5^{ème} Session de la Conférence des Ministres de l'UA en charge de la
lutte contre la drogue (CAMDC5)

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	1
AVANT-PROPOS	2
RESUME ANALYTIQUE.....	3
1. HISTORIQUE ET CONTEXTE	5
1.1. Introduction	5
1.2. Bref aperçu des réalisations relatives au Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012)	5
1.3. Les défis relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012)	7
1.4. Les défis actuels posés par la drogue sur le continent	8
1.5. Les conséquences sanitaires et sociales de l'abus des drogues sur le continent.....	8
1.6. Le lien entre les pouvoirs politiques et la criminalité organisée en Afrique ...	9
2. PLAN D'ACTION DE L'UA SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (2013-2017).....	10
2.1. Objectif.....	11
2.2. Les principaux domaines prioritaires (résultats escomptés).....	12
2.3. Mise en œuvre au niveau des États membres	14
2.4. Mise en œuvre au niveau régional.....	15
2.5. Mise en œuvre au niveau continental	15
2.6. Appui des partenaires de coopération à la mise en œuvre de l'AUPA.....	16
2.7. Établissement de rapports	16
2.8. La mobilisation des ressources.....	16
3. CONCLUSION	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

AU.COMMIT	Initiative de la Commission de l'UA contre le trafic d'êtres humains
AUPA	Plan d'action de l'Union africaine
Bureau de la CAMDCCP4	Bureau de la 4 ^{ème} Session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAMDC5	5 ^{ème} Session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la lutte contre la drogue
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CEWS	Système continental d'alerte rapide
Commission de l'UA	Commission de l'Union africaine
CWC	Convention sur les armes chimiques
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC	Organisation de la société civile
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique australe
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
STA	Stimulant de type amphétamine
UNAFRI	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

AVANT-PROPOS

La Commission de l'Union africaine s'est engagée à élaborer des mesures visant à soutenir les Etats membres dans leurs efforts qu'ils déploient pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

Le Plan d'action de l'Union africaine (AUPA) sur la lutte contre la drogue (2013-2017) est le quatrième plan d'action révisé élaboré par l'UA en réponse aux nouveaux défis liés à la lutte contre la drogue. Les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et les déclarations et décisions antérieures des quatre sessions de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la lutte contre la drogue qui ont été prises dans le respect du principe de la responsabilité commune et partagée ont bien enrichi ce Plan d'action.

À cet égard, le Plan d'action a adopté une approche équilibrée et intégrée dans la lutte contre la drogue, en constituant un cadre solide pour aborder à la fois la réduction de l'offre et celle de la demande en mesure équivalente. Bien que la pratique du contrôle des drogues en Afrique porte davantage sur la réduction de l'offre, ce Plan propose de rétablir l'équilibre et d'accorder une plus grande attention à la santé et aux autres conséquences sociales de la consommation de drogues, sans toutefois négliger les approches répressives.

Le Plan d'action révisé de l'UA pour la période 2013-2017 prend en compte l'ampleur et la complexité des nouvelles tendances du trafic de drogue dans la région et des conséquences sanitaires, sociales, économiques et sécuritaires que ce trafic engendre. Il accorde donc une attention particulière au renforcement des capacités pour la recherche, la collecte d'informations et le développement de systèmes de surveillance en vue d'améliorer le suivi des tendances émergentes, la mise en œuvre d'interventions fondées sur des données factuelles et la capacité d'évaluer l'efficacité de ces interventions.

La matrice de mise en œuvre axée sur les résultats qui a été soigneusement mis au point au terme d'un processus de consultation est une caractéristique importante de ce Plan d'action. Elle comprend, entre autres, des domaines de résultats et des produits à réaliser aux niveaux continental, régional et national.

Le Plan d'action est conçu pour être le document de référence et d'information le plus complet destiné aux États membres afin de stimuler la coopération aux niveaux national, régional et international pour lutter contre le problème de la drogue sur le continent au cours des cinq prochaines années.

S. E. Me. Bience Gawanas
Commissaire aux Affaires sociales

RESUME ANALYTIQUE

L'impact du trafic et de la consommation de drogues continue de se faire sentir sur le continent dans le contexte d'un changement socioéconomique rapide avec toutes les conséquences qui en découlent tels que des niveaux élevés d'inégalité de revenus, une forte proportion de jeunes dans les populations, des taux élevés d'urbanisation, des ressources limitées des systèmes de justice pénale, la prolifération des armes à feu, les guerres et les conflits civils ainsi qu'un contrôle insuffisant des activités criminelles.

Les profits du trafic de drogue faussent les économies de nombreux pays africains et la valeur issue du trafic de drogue dans certains des États les plus pauvres est plus importante que le revenu national brut. Des pays souffrent également des effets négatifs sur la santé et des coûts associés à la lutte contre la criminalité liée à la drogue.

Sur une note positive, les menaces que fait peser le trafic de drogue à travers l'Afrique restent une priorité de la communauté internationale, d'où l'urgence de la mobilisation visant à renforcer la coopération internationale afin de soutenir les efforts régionaux et nationaux déployés pour relever le défi.

Dans un tel contexte, la cinquième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la lutte contre la drogue a adopté le Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue (2013-2017) dont l'objectif principal est d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socioéconomique des peuples d'Afrique en réduisant la consommation et le trafic de drogues illicites ainsi que les crimes connexes.

Le Plan d'action décrit les quatre (4) domaines prioritaires (résultats escomptés) suivants :

- a) amélioration de la gestion, de la supervision, de l'évaluation et de l'établissement de rapports de l'AUPA aux niveaux continental, régional et national ;
- b) renforcement des services fondés sur des données factuelles pour lutter contre l'impact sanitaire et social de la consommation de drogue dans les États membres ;
- c) lutte contre le trafic de drogue et les défis liés à la sécurité humaine en soutenant les États membres et les CER à réduire le trafic et l'offre illicites en conformité avec les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'état de droit ;
- d) renforcement des capacités en matière de recherche et de collecte de données en renforçant les capacités des institutions à faire face aux défis posés par les drogues illicites et à faciliter la circulation licite des

stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques.

Les principaux domaines prioritaires sont examinés plus en détail dans une matrice axée sur les résultats dans laquelle sont clairement définies les résultats, les activités et les indicateurs clés.

PLAN D'ACTION DE L'UA SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (2013-2017)

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1. Introduction

1. Les drogues, la criminalité et la corruption sapent les efforts de développement de nombreux pays africains. Les niveaux élevés d'inégalité des revenus, une forte proportion de jeunes dans les populations, les taux élevés d'urbanisation, les ressources limitées des systèmes de justice pénale, la prolifération des armes à feu, les guerres et les conflits civils ainsi qu'un contrôle insuffisant des activités criminelles rendent l'Afrique vulnérable à la criminalité organisée qui, à son tour, alimente la corruption, s'introduit dans le monde des affaires et de la politique et entrave le développement. La criminalité organisée sape également la gouvernance en rendant puissants ceux qui opèrent hors la loi.¹ Le développement durable ne saurait être atteint sans s'attaquer à ces éléments négatifs dus aux activités criminelles.

2. Une réponse s'impose, qui prend en considération les réalités sociales rencontrées par l'Afrique telles que la pauvreté et la pandémie du VIH et du SIDA. C'est dans ce contexte que le Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (AUPA) (2007-2012) a été lancé en janvier 2008. Il avait établi deux objectifs principaux : d'une part, inverser les tendances récentes de l'abus et du trafic de drogues, de la criminalité organisée, de la corruption, du terrorisme et des difficultés connexes rencontrées en termes de développement socioéconomique durable et de sécurité humaine, et d'autre part, parvenir à améliorer le bien-être personnel et social des peuples d'Afrique et des différentes communautés.

1.2. Bref aperçu des réalisations relatives au Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012)

3. Le projet conjoint de la Commission de l'UA et de l'ONUDC « Appui à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012) » a été conçu pour accroître les capacités institutionnelles de la Commission de l'UA à mettre en œuvre le Plan d'action en assurant le suivi, la promotion et la coordination des progrès réalisés pour atteindre les buts et les objectifs généraux du Plan.

4. À cet égard, la Commission de l'Union africaine a significativement renforcé ses propres capacités ainsi que celle de ses partenaires. Les résultats étaient les suivants :

- les Communautés économiques régionales (CER) ont élaboré des plans et des programmes de lutte contre la drogue et les crimes connexes, tandis

¹Voir « *La criminalité et le développement en Afrique* », une étude réalisée par l'ONUDC conformément à la résolution 2004/32 de l'ECOSOC, publié en juin 2005, et qui analyse la situation et propose des stratégies qui ciblent les obstacles au développement durable attribuables à une criminalité généralisée, telle que le trafic international de drogues illicites, d'êtres humains et des armes à feu, le crime organisé, la corruption du secteur public et privé, le terrorisme et d'autres pratiques qui nuisent à la bonne gouvernance et à l'état de droit.

que la Commission de l'UA et les agences partenaires ont mis en place des modalités de travail avec les CER dans le domaine de la traite des êtres humains², et continuent de travailler sans répit dans le domaine de la lutte contre la drogue ;

- les États membres ont mis en place ou sont en train de mettre en place des programmes nationaux intégrés de lutte contre le trafic et la consommation de drogue et les crimes transnationaux connexes. En outre, des Bureaux nationaux de coordination de la lutte contre la drogue ont été mis en place dans 31 États membres de l'UA ;
- au niveau de la Commission de l'UA, un mécanisme de coordination et de mise en œuvre a été établi comprenant tous les départements de la Commission de l'UA associés à l'AUPA afin d'assurer la coordination, d'avoir un fonctionnement rationalisé et de prendre des décisions éclairées ;
- une meilleure compréhension de la dynamique de la drogue et du crime a permis d'améliorer l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes. i) élaboration et lancement d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de l'AUPA ; ii) intégration des indicateurs de drogue et de criminalité dans la base de données de la Commission de l'UA ; iii) efforts d'intégration des indicateurs de drogue et de criminalité dans le système continental d'alerte rapide (SCAR) de la Commission de l'UA et iv) distribution du bulletin d'actualité trimestrielle « Nouvelles sur les drogues en Afrique » lancé en octobre 2011 dont le but est d'augmenter la sensibilisation aux dangers des drogues, de stimuler le débat académique sur ce sujet, mais également de servir d'outil d'alerte rapide ;
- une compilation à l'échelle continentale des normes minimales pour le traitement des toxicomanes.

5. En outre, la quatrième session de la Conférence de l'UA des ministres en charge de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime (CAMDCCP4)³ a défini les domaines prioritaires de la mise en œuvre de l'AUPA en 2011-2012 comme suit⁴ :

- renforcement de la coopération et de la coordination dans la lutte contre la drogue et le crime ;

² Par exemple avec la CEDEAO, l'IGAD, la CAE et la SADC.

³ approuvé par la Décision EX.CL/615(XVIII) du Conseil exécutif de janvier 2011

⁴ La Conférence a également exprimé son soutien aux appels demandant que le thème de l'une des prochaines sessions ordinaires de la Conférence (qui devrait se tenir avant 2015) soit consacrée à la lutte contre la drogue et à la prévention du crime à l'échelle continentale ; a prié les États membres de trouver une solution définitive à la violence contre les femmes par le biais des législations nationales et de soumettre un rapport annuel à cet effet ; et a, en outre, lancé un appel aux États membres afin qu'ils apportent une contribution financière à l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), afin de lui permettre d'exécuter son mandat.

- harmonisation des lois sur la lutte contre la drogue au niveau des États membres d'ici 2012 ;
- lutte contre les produits chimiques précurseurs pour la fabrication des drogues synthétiques ;
- mise en place d'un centre de formation continental pour le traitement de la toxicomanie ;
- renforcement du Système d'alerte rapide continental (CEWS) pour inclure les réseaux épidémiologiques et l'évaluation des menaces.

6. En octobre 2011, la Commission a établi un partenariat avec l'UNAFRI et a organisé une rencontre avec un groupe de réflexion continental à Kampala (Ouganda) à laquelle ont participé des CER, le Bureau de la CAMDCCP4, des États membres de l'UA, des experts et des partenaires au développement. Les experts ont débattu sur les principaux domaines prioritaires de l'AUPA (2013-2017).

1.3. Les défis relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012)

7. Le Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012) contient un large éventail d'interventions qui impliquent diverses parties prenantes. De ce fait, il y a eu peu de consensus pour définir une approche économique et stratégique pour la mise en œuvre des activités établies dans le plan de travail, notamment les activités transversales telles que les systèmes continentaux d'alerte rapide (SCAR). En outre, il semblerait qu'il persiste encore un manque de coordination de la part de la Commission de l'UA et des partenaires dans leurs activités.

8. Il y a eu également des problèmes de financement pour traduire les politiques, résolutions et cadres en actes concrets. Exception faite du financement initial dans le cadre du projet d'assistance préparatoire conjoint de la Commission de l'UA et de l'ONUDC, l'AUPA a été sous-financé, ce qui a limité la capacité d'assurer de manière adéquate la coordination et le suivi de la mise en œuvre globale du Plan à l'échelle continentale, régionale et nationale.

9. En outre, les capacités humaines et financières sur le continent demeurent insuffisantes. Et parfois, on peut constater qu'il n'existe pas de points focaux désignés pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime aux niveaux national et régional, ce qui se traduit par une communication insuffisante des États membres et des CER.

10. Le Plan d'action n'était pas suffisamment axé sur les résultats. De ce fait, on ne note aucun indicateur ou jalon clair pour le suivi et l'évaluation.

1.4. Les défis actuels posés par la drogue sur le continent

11. En dépit des efforts susmentionnés, la production, le trafic et la consommation de drogues illicites demeurent un grand défi en Afrique⁵. On a constaté une hausse de la consommation de presque tous les types de drogues au cours des dernières années. Alors que la production de drogues illicites en Afrique est principalement tournée vers le cannabis, il existe une nouvelle menace de production locale de stimulants de type amphétamine (STA), de trafic et de consommation de médicaments de prescription détournés ou contrefaits, de produits chimiques précurseurs contenant des substances réglementées. Par ailleurs, le cannabis fait l'objet d'un trafic intense dans les pays africains, d'importantes quantités de cocaïne d'Amérique du Sud sont acheminées vers l'Europe via l'Afrique de l'Ouest et on observe que certains pays ouest-africains sont devenus des points de stockage de la cocaïne qui est ensuite transbordée en petites quantités vers l'Europe. En outre, les pays d'Afrique, en particulier la région de l'Afrique de l'Est, sont de plus en plus utilisés pour transporter l'héroïne afghane vers les destinations finales en Europe et dans d'autres régions.

12. Cette situation est aggravée par les informations insuffisantes et non fiables et par le manque d'options de traitement. Dans de nombreux pays africains, les systèmes nationaux de soins de santé manquent de ressources financières pour répondre de manière adéquate aux demandes de traitement, notamment en ce qui concerne les installations de traitement et de réinsertion des personnes dépendantes à la drogue.

13. Les systèmes de justice pénale dotés de ressources insuffisantes et les tentatives incessantes des groupes criminels visant à intimider et corrompre les fonctionnaires font souvent obstacle aux efforts déployés pour réduire le commerce illicite de drogues. En outre, les délinquants toxicomanes ou les personnes accusées d'infractions liées aux drogues, y compris les infractions mineures, représentent un pourcentage disproportionnellement élevé de personnes en détention provisoire ou en prison dans de nombreux pays.

1.5. Les conséquences sanitaires et sociales de l'abus des drogues sur le continent

14. Tout comme cela a été le cas pour d'autres régions du monde, l'Afrique vit des changements socioéconomiques rapides qui caractérisent l'augmentation de la consommation de drogues tels que la croissance de la population jeune vivant en milieu urbain, la pauvreté, l'instabilité, l'exposition à la violence, les conditions de travail difficiles, la surcharge de travail, les troubles de stress post-traumatique, la négligence et le mauvais traitement.

15. Les conséquences négatives sur la santé, l'impact sur la productivité en termes monétaires et les coûts associés à la criminalité liée à la drogue constituent les

⁵ONUDD 2010. La mondialisation de la criminalité : Évaluation de la menace de la criminalité organisée transnationale. ONUDD. Rapport mondial sur les drogues 2011, Rapport annuel 2010 de l'OICS.

principaux impacts de la consommation de drogues illicites sur la société. Alors qu'il ne fait aucun doute que la consommation de drogues illicites, d'alcool et de tabac constitue un risque important pour la santé, il convient de reconnaître qu'il y a un besoin non satisfait en matière de services de prévention de l'abus de drogues et de traitement, de prise en charge et de soutien des toxicomanes.

16. L'Afrique connaît une nouvelle tendance alarmante concernant la consommation accrue d'héroïne et de drogues par injection. Les injections à risque et les comportements sexuels des consommateurs de drogue sont devenus d'importants problèmes de santé publique en raison du risque élevé d'infection par le VIH et les virus des hépatites B et C, en particulier chez les groupes marginalisés et les populations les plus exposées. Bien que les consommateurs de drogue par injection contribuent aux « épidémies concentrées de VIH », l'infection par le VIH en Afrique se produit principalement par transmission hétérosexuelle. La consommation de drogue non injectable tels que le cannabis, la cocaïne et le « crack » et d'autres STA contribue également à augmenter les risques d'infection au VIH, en particulier lors de rapports sexuels non protégés.

17. Par ailleurs, les décès liés ou associés à la consommation de drogues illicites incluent les surdoses mortelles, les suicides, les accidents sous l'influence de drogue, les décès parmi les consommateurs de drogues injectables dû à des infections telles que le VIH/Sida et les décès qui surviennent à la suite de consommation de drogue à long terme. Les données compilées par l'ONUDC indiquent que les opioïdes sont les principales causes de décès liés aux drogues en Afrique, en Asie, en Europe et en Océanie. Cependant, le cannabis demeure la substance réglementée la plus couramment consommée en Afrique. En 2010, la plupart des Etats membres d'Afrique ont fait état d'une tendance croissante dans la consommation de cannabis et des opioïdes et d'une tendance stable pour la cocaïne et d'autres STA, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest où l'augmentation supposée du trafic de la cocaïne par les pays côtiers se traduirait par une augmentation de la consommation locale de celle-ci. Les autres drogues qui sont plus ou moins consommées sont le diazépam, la chlorpromazine et les STA.

1.6. Le lien entre les pouvoirs politiques et la criminalité organisée en Afrique

18. La collaboration entre certains fonctionnaires publics et la pègre criminelle, ce lien entre la politique et le crime, est l'un des plus grands obstacles au bon fonctionnement de l'État de droit, au développement socioéconomique et aux droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde. Le problème est aigu, violent et kaléidoscopique et il domine souvent la vie politique, économique et sociale. Les organisations criminelles ont besoin de l'aide des structures légitimes de l'Etat pour faciliter leurs activités et la méthode la plus commune qu'elles utilisent pour obtenir des services des structures de l'Etat est la corruption des fonctionnaires publics chargés de l'application des lois et des affaires judiciaires.

19. La croissance du trafic de drogue dans l'ensemble de l'Afrique pose de nouveaux défis pour ce continent exposé aux crises, en particulier l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'aux efforts internationaux en matière de lutte contre le trafic de drogue. Cette croissance facilite également l'émergence de nouveaux types de menaces à la sécurité internationale. Le lien entre les cartels de trafiquants de drogues, les fonctionnaires corrompus et certains éléments soupçonnés de terrorisme dans la région du Sahel et de la Corne de l'Afrique aura un impact sur la sécurité internationale. Ce lien détournera également l'attention des efforts en cours de nombreux pays en Afrique visant à améliorer la gouvernance, la stabilité politique, l'état de droit, les droits de l'homme et les programmes de renforcement des capacités pour atteindre les objectifs des OMD.

20. L'Afrique qui ne participait pas au commerce mondial de drogues illicites est devenue, au cours des 15 dernières années, une importante voie de transit dans le commerce mondial des drogues. Les fonctionnaires des Nations Unies chargés de la lutte contre la drogue estiment que le trafic de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe se développe de plus en plus et devient de plus en plus sophistiqué. On estime que le seul commerce de la drogue transitant par l'Afrique de l'Ouest est maintenant évalué à 800 millions de \$ par an.

21. Les profits du trafic de drogue faussent les économies de nombreux pays africains. Dans certains des pays les plus pauvres, la valeur issue du trafic de drogue est plus importante que le revenu national brut. La drogue détruit également des jeunes qui sont pour la plupart sous-scolarisés et sans emploi, les rendant ainsi vulnérables à l'exploitation de la part des trafiquants qui souhaitent les utiliser pour créer des situations de violence ou pour s'en servir de « mules » dans la chaîne du trafic de drogue.

22. Les frontières et le littoral étendus et perméables de l'Afrique, y compris les aéroports mal réglementés, son infrastructure de gouvernance faible et ses capacités limitées en matière de répression, font de l'Afrique subsaharienne une plaque tournante idéale pour les trafiquants qui essaient d'entrer dans les marchés de la cocaïne en Europe. Les autres principaux points d'entrée de la drogue sur le continent sont la côte est de l'Afrique ainsi que le sud du continent, principalement l'Afrique du Sud.

23. Ces vulnérabilités s'aggravent exposant ainsi le continent à l'émergence de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité et sapant la capacité de la région à réagir de manière adéquate à l'impact de la drogue, du terrorisme et de la piraterie. Il ne s'agit pas là de « nouvelles menaces », mais c'est qu'elles ont gagné de l'ampleur en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique ces dernières années.

2. PLAN D'ACTION DE L'UA SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (2013-2017)

24. En s'appuyant sur le précédent Plan d'action et la nécessité de relever les défis dans leur globalité, le Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) cherchera à renforcer la coopération continentale et internationale et à intégrer dans les cadres juridiques et institutionnels les questions relatives à la lutte contre la drogue.

25. Le Plan d'action comprend un processus politique qui prévoit la mise en œuvre des principes énoncés par les gouvernements africains et les institutions au niveau régional et continental, en particulier les CER, la Commission de l'Union africaine et ses programmes. Il est prévu que le Plan d'action, une fois adopté, sera approuvé lors de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de janvier 2013.

26. En plus de mettre en exergue l'engagement politique, le Plan d'action se veut d'être un cadre stratégique à orientation opérationnelle pour la mise en œuvre, la coordination et l'harmonisation des politiques et programmes sur le continent.

27. Le Plan d'action prend en compte la nécessité de renforcer les activités régionales et internationales du fait de la nature transfrontalière et transnationale de la criminalité organisée et du trafic de drogue.

28. Le Plan d'action crée des synergies avec les initiatives en cours de la Commission de l'Union africaine visant à lutter contre la criminalité organisée tel que le Plan stratégique 2011-2015 du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, le Plan d'action de Ouagadougou contre le trafic d'êtres humains, particulièrement les femmes et les enfants (2006), son plan opérationnel AU.COMMIT, la Stratégie globale maritime intégrée de l'Afrique (2050 AIM-Strategy), la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre (2011), le Plan d'action de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique (2002), et le Groupe de travail de la Commission de l'UA pour l'application universelle et effective de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction – La Convention sur les armes chimiques-(CAC).

29. Le Plan d'action prend également en considération les trois traités internationaux sur la lutte contre la drogue qui servent de base au système international de lutte contre la drogue et qui sont principalement axés sur : (a) la fabrication et le trafic illicites, (b) la prévention de l'abus des drogues, le traitement et la réinsertion des toxicomanes, et (c) le contrôle du mouvement licite de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques.

2.1. Objectif

30. L'objectif principal de ce Plan d'action est d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socioéconomique des peuples d'Afrique en réduisant la consommation et le trafic de drogues illicites ainsi que les crimes connexes.

2.2. Les principaux domaines prioritaires⁶ (résultats escomptés)

31. Les principaux domaines prioritaires (résultats escomptés) du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue (AUPA) sont les suivants :

- a) Amélioration de la gestion, de la supervision, de l'évaluation et de l'établissement de rapports de l'AUPA aux niveaux continental, régional et national. En particulier, les produits suivants doivent être réalisés :
 - i. renforcement de la Commission de l'UA pour lui permettre de gérer la mise en œuvre du Plan d'action ;
 - ii. identification et élaboration conjointe des activités programmatiques par les CER et les Etats membres ;
 - iii. renforcement des capacités de recherche pour la collecte des données et l'analyse des tendances liées à la drogue conformément aux normes internationales ; et
 - iv. mise en place de réunions régulières des Comités intersectoriels nationaux de coordination de la lutte contre la drogue qui comprennent des membres des secteurs de la justice pénale, de la santé, des affaires sociales, des services répressifs et des ONG.
- b) Renforcement des services fondés sur des données factuelles pour lutter contre l'impact sanitaire et social de la consommation de drogue dans les États membres.

Le résultat sera réalisé par le biais des produits clés suivants :

- i. réalisation d'études préliminaires ;
- ii. création et opérationnalisation des réseaux nationaux et régionaux de surveillance de la consommation de drogue ;
- iii. diffusion d'information auprès des décideurs, des organismes professionnels, des organisations de la société civile, des groupes vulnérables et du grand public à travers des activités de plaidoyer, de campagnes médiatiques et de sensibilisation ;
- iv. mise en œuvre de services de prévention de l'abus de drogues et de dépendance, de traitement et de suivi des consommateurs de drogue qui soient complets, accessibles, fondés sur des données factuelles, axés sur les normes d'éthique et les droits de l'homme ;

⁶ Chaque domaine prioritaire est présenté dans l'annexe avec l'objectif, les résultats et produits escomptés.

- v. institutionnalisation des programmes de déjudiciarisation pour les consommateurs de drogue qui ont des démêlés avec la justice, en particulier les alternatives à l'incarcération pour les délits mineurs.
- c) Lutter contre le trafic de drogues et les défis liés à la sécurité humaine en soutenant les États membres et les CER à réduire le trafic et l'offre illicites en conformité avec les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le résultat sera réalisé par le biais des produits clés suivants :

- i. renforcement des cadres juridiques et politiques dans le domaine du trafic de drogues et la prévention des crimes connexes ;
 - ii. production et mise à jour d'information stratégique (y compris des produits de recherche, des enquêtes et des collectes de données sur les tendances de la production, du trafic et de l'offre illicites de drogues) pour une meilleure compréhension et une meilleure capacité à répondre aux défis de la production, du trafic, de la demande et de l'offre de drogues ;
 - iii. mise à disposition des informations sur le trafic de drogues issues des réseaux de surveillance mentionnés dans les produits ci-avant ;
 - iv. organisation d'activités de plaidoyer pour l'élaboration, aux niveaux continental, régional et national, de politiques relatives à la prévention du trafic de drogues et des crimes connexes et à la coopération internationale ;
 - v. réalisation de campagnes de sensibilisation du public portant sur la prévention de la consommation et du trafic de drogues et les crimes connexes basées sur des données factuelles et participation de la communauté.
- d) Renforcement des capacités en matière de recherche et de collecte de données en renforçant les capacités des institutions à faire face aux défis posés par les drogues illicites et à faciliter la circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques.

Le résultat sera réalisé par le biais des produits clés suivants :

- i. amélioration des capacités du système de justice pénale à instruire et à poursuivre ainsi qu'à prendre d'autres mesures pour contenir la criminalité organisée liée à la drogue ;

- ii. levée des obstacles limitant la disponibilité des stupéfiants placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques ;
- iii. renforcement des capacités des États membres à contrôler les précurseurs chimiques ;
- iv. élaboration d'une position commune continentale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la prévention, du traitement, de la recherche et de la surveillance ;
- v. accord sur une position commune relative à la disponibilité des médicaments adéquats contre la douleur.

2.3. Mise en œuvre au niveau des États membres

32. Les organismes de coordination de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité restent responsables du suivi et de la mise en œuvre de ce Plan d'action de l'UA. Les États membres qui n'ont pas d'institutions de ce genre sont invités à les établir.

33. Les organismes nationaux de coordination ont pour fonction :

- la mise en place de Comités intersectoriels nationaux de coordination de la lutte contre la drogue ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux détaillés accompagnés d'un ensemble clair d'objectifs, de jalons, de fonctions et responsabilités de toutes les parties prenantes et des partenaires au développement et d'indicateurs qui s'inspirent du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) ;
- la compilation et la présentation des questionnaires et des études préliminaires relatifs à la drogue, des rapports épidémiologiques sur la consommation de drogue et des données relatives au traitement ;
- le lancement des campagnes de plaidoyer sur les politiques de lutte contre la drogue ;
- l'adoption et la mise en œuvre des normes de qualité minimales pour la prévention et le traitement de la consommation de drogue ;
- le renforcement des cadres juridiques et politiques ;
- la fourniture des services nécessaires au niveau national et le soutien aux organisations de la société civile qui s'occupent des victimes de la drogue et de la criminalité ; et

- la préparation et la présentation des rapports semestriels d'activités des Etats membres (à la Commission de l'Union africaine).

2.4. Mise en œuvre au niveau régional

34. Chaque communauté économique régionale (CER) doit établir et financer, au sein de sa propre structure, un Bureau de coordination contre la drogue et le crime.

35. Les fonctions des CER seront :

- La coordination, la diffusion et la vulgarisation du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) et sa mise en œuvre ;
- Des consultations régionales régulières et continues avec les organismes nationaux de coordination sur les questions liées à la drogue dans la région ;
- La préparation chaque année des rapports d'activités régionaux, en consultation avec les parties prenantes et la présentation à la Commission de l'UA ;
- Le renforcement des partenariats au sein de la région, afin d'assurer un appui technique pour la mise en œuvre effective du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) ;
- La promotion du soutien aux activités et programmes des institutions régionales et des OSC.

2.5. Mise en œuvre au niveau continental

36. Le Département des Affaires sociales de la Commission de l'UA continuera de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA dans l'ensemble du continent. Le Bureau de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la lutte contre la drogue se réunira régulièrement et encadrera le suivi et l'évaluation, en collaboration avec le Groupe africain de Vienne.

37. La Commission de l'Union africaine aura les fonctions suivantes :

- examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des ministres en charge de la lutte contre la drogue, y compris la sensibilisation sur la nécessité d'initier et de coordonner des actions et des programmes cohérents pour mettre en œuvre le Plan d'action ainsi que sur la nécessité de fournir des conseils et une assistance technique aux Etats membres et de les mettre en contact avec des réseaux en vue de la mise en œuvre du Plan d'action ;

- établir une équipe d'experts africains et la consulter régulièrement sur diverses questions liées à la drogue ;
- gérer la base de données continentale sur les questions liées à la drogue ;
et
- préparer des rapports pertinents.

2.6. Appui des partenaires de coopération à la mise en œuvre de l'AUPA

38. Les organismes internationaux tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Interpol, l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) et d'autres organisations internationales qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la drogue et la prévention du crime continuent à collaborer et mobilisent des ressources et du soutien pour la mise en œuvre de l'AUPA (2013-2017).

2.7. Établissement de rapports

39. Des rapports bisannuels sur l'état de la mise en œuvre seront soumis à la Conférence de l'UA des ministres en charge de la lutte contre la drogue pour examen et suite à donner. La Conférence formulera également des recommandations pertinentes aux organes de l'UA.

2.8. La mobilisation des ressources

40. Une attention particulière sera accordée aux modalités de financement des activités relatives au processus de suivi aux niveaux national, régional et continental.

41. Des mesures appropriées devraient être prises à tous les niveaux pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue (2013-2017).

3. CONCLUSION

42. Pour que la mise en œuvre et le suivi de ce Plan d'action soient réussis et durables, il est nécessaire d'établir de larges partenariats à tous les niveaux. En particulier, les États membres sont encouragés à nouer et à maintenir des partenariats avec les médias, les organisations de la société civile et le secteur privé.

43. La mise en œuvre effective repose en grande partie sur les CER et les États membres, alors que le rôle de la Commission de l'UA sera celui de la facilitation, de la coordination et du suivi.

44. Les États membres, en collaboration avec les CER et les autres parties prenantes, sont invités à trouver un équilibre entre les activités de réduction de l'offre et

de la demande de drogues en fonction des domaines prioritaires susmentionnés établis pour le continent, en tenant compte des conditions et spécificités nationales, de leur niveau de développement, ainsi que de leurs ressources humaines, financières et nationales et de leurs capacités institutionnelles.

45. Les États membres et les CER sont exhortés à présenter à la Commission de l'Union africaine des rapports périodiques et des statistiques fiables sur la mise en œuvre des domaines prioritaires afin qu'elle puisse compiler des rapports consolidés faisant état de la lutte contre la drogue sur le continent.